CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 7 juin 2011 (08.06) (OR. en)

10622/1/11 REV 1

LIMITE

JAI 353
ECOFIN 282
TRANS 155
RELEX 559
ECO 72
PESC 670
COTER 47
ENFOPOL 164
COSDP 517
PROCIV 71
ENER 119
ATO 50
DATAPROTECT 57
TELECOM 76
CODUN 11
CONOP 37

PUBLIC

NOTE

du:	Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme
aux:	Conseil/Conseil européen
Objet:	Stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme - Document de réflexion

Introduction

Oussama Ben Laden est mort. L'homme a été tué le 2 mai à l'aube lors d'un raid des forces spéciales des États-Unis, et l'idée qu'il incarnait s'est vu infliger un coup fatal par les révoltes qui se sont produites au Moyen-Orient et qui ont démontré l'inadéquation des réponses d'Al-Qaida aux injustices dont souffre le monde musulman. S'il est difficile de savoir exactement quelle importance il revêtait encore en tant que personne, Ben Laden était manifestement devenu le symbole vivant de l'idéologie du réseau Al-Qaida qu'il avait fondé. Al-Qaida continuera de tout faire pour exploiter l'image de Ben Laden, et la mort en elle-même a du reste souvent constitué un atout médiatique.

La résurrection physique de Ben Laden est impossible. Il nous incombe de faire en sorte que ses idées soient également enterrées pour de bon, et avec elles les organisations terroristes dont elles ont alimenté le développement.

La mort de Ben Laden ne signifie pas la fin d'Al-Qaida en tant qu'organisation, et encore moins la disparition de ses partisans au Yémen, au Sahel et ailleurs. La menace perdure et évolue, comme je l'ai expliqué dans des documents antérieurs. Au lendemain de la mort de Ben Laden, on assistera à une course à sa succession, qui pourrait donner lieu à des attentats, les différents acteurs cherchant à faire la démonstration de leur force et de leur pertinence. La mort de Ben Laden elle-même pourrait également constituer un événement déclencheur susceptible de pousser des personnes radicalisées à passer à l'acte. Il nous faut rester vigilants, tout en veillant à ce que notre réaction ne vienne pas aggraver le problème. Or tel risquerait d'être le cas si, en accordant une importance excessive à Al-Qaida, nous lui conférons un nouvel attrait.

Toutefois, nous avons ici l'occasion de développer de façon décisive un contre-message face à l'idéologie d'Al-Qaida. Au lendemain de la mort de Ben Laden, il a fallu réagir promptement, ce qui illustre bien l'utilité potentielle des systèmes que nous nous sommes efforcés de mettre en place pour assurer la coordination entre les personnes chargées de communiquer sur les questions de lutte contre le terrorisme. Le dixième anniversaire des attentats du 11 septembre est le moment idéal pour faire le point de notre action dans ce domaine et montrer comment un attentat destiné à abattre nos sociétés nous aura finalement rendus plus forts (cf. Défi I ci-dessous).

La situation actuelle en Afrique du Nord comporte des risques importants, mais représente également une occasion sans précédent. L'Union européenne de l'après-Lisbonne sera considérée comme un succès si nous parvenons efficacement à saisir ces occasions extraordinaires: il faut à cet effet gérer de façon appropriée les risques qu'elles comportent. La manière dont les régimes autocratiques du Moyen-Orient se sont comportés par le passé, y compris l'action de leurs services de sécurité répressifs et dispensés de rendre des comptes, le non-respect de l'État de droit et des droits de l'homme, a, dans la pratique, créé des conditions très propices au développement du terrorisme et contribué à la radicalisation. Un gouvernement à l'écoute et représentatif, respectueux de l'État de droit et des droits de l'homme, représente la meilleure réponse aux griefs susceptibles de constituer le terreau du terrorisme. Toutefois, à elle seule, la démocratie ne suffit pas. En effet, de la criminalité, du terrorisme et des tensions interconfessionnelles, aucun n'épargne les démocraties établies de longue date. Il existe toujours dans la région et au-delà des groupes extrémistes violents, qui continueront d'agir contre l'Europe et les intérêts européens. Déjà des arrestations, apparemment liées à Al-Qaida au Maghreb islamique, ont été réalisées en Tunisie.

Que le lien soit réel ou factice, il nous rappelle dans un cas comme dans l'autre que les partisans d'Al-Qaida demeurent actifs. Plus généralement, nous attendons du nouveau gouvernement égyptien qu'il soit capable de gérer efficacement les manifestations et de garantir l'ordre public, y compris la protection des droits des minorités, mais ce dans le respect des droits de l'homme. Or si c'est là ce que attendons de lui, il nous incombe au minimum de lui offrir notre aide dans ce sens. Le 15 mai, l'armée égyptienne a dû recourir à la force létale pour protéger l'ambassade d'Israël. Nous devons chercher avec elle de meilleures solutions.

À l'évidence, la grande question consiste manifestement à déterminer à partir de quel moment les institutions de ces pays ont acquis une légitimité suffisante pour nous permettre d'aborder avec elles les questions de sécurité dure. Il s'agit là d'un dilemme autant pour nous que pour nos partenaires arabes engagés dans le processus de réforme. Toutefois, nous possédons dans l'UE une grande expérience pratique pour ce qui est de réformer des structures de sécurité totalitaires et de les transformer en systèmes judiciaires et de sécurité respectueux de l'État de droit et des droits de l'homme, expérience que nous avons acquise à la faveur de l'ouverture de l'Europe de l'Est qui a suivi l'effondrement du rideau de fer. Aucune comparaison historique n'est jamais parfaite, et d'aucuns soutiennent parfois qu'il existe une grande différence, en ce que l'objectif du processus de réforme en Europe de l'Est a toujours été l'adhésion à l'UE. Les pays du monde arabe pourraient s'inspirer de l'expérience de transformation réussie qu'ont connue l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, mais ils pourraient également se chercher des modèles différents. Nous devrions les aider dans cette recherche, tout en gardant présent à l'esprit que ces modèles doivent encore s'insérer dans le cadre des normes reconnues au niveau international en matière de droits de l'homme et d'État de droit que défend l'Union européenne. Il ne serait pas étonnant que les réponses qu'ils conçoivent ressemblent à celles déjà mises en œuvre par d'autres pays engagés dans un processus de réforme et avec lesquels l'UE travaille déjà étroitement. Il est trop tôt pour entrer dans les détails, mais nous devrons dans les prochains mois concevoir un modèle global permettant de soutenir la réforme du secteur de la sécurité, une réforme concomitante du secteur judiciaire, et ce en concertation avec les gouvernements démocratiques en devenir du monde arabe. Je me félicite que la réforme du secteur de la sécurité et du maintien de l'ordre ait été incluse dans le chapitre "Soutenir l'approfondissement de la démocratie" de la communication conjointe de la Commission et de la Haute Représentante intitulée "Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation" et j'attends avec intérêt le dialogue politique sur la justice et les affaires intérieures qui est prévu dans le courant de cette année dans le cadre du programme de Stockholm.

Alors que l'Afrique du Nord mobilise actuellement une grande partie de l'attention de l'Europe, les circonstances qui entourent la mort de Ben Laden témoignent également de la gravité des problèmes auxquels nous sommes confrontés en ce qui concerne le Pakistan. Nulle part au monde n'est-il aussi nécessaire qu'au Pakistan de disposer, aux fins de la lutte contre le terrorisme, d'une justice civile et d'une police efficaces et réactives. Au Pakistan, il faut combattre le terrorisme non seulement dans les régions tribales mais aussi dans les villes, et le recours à l'armée ne saurait à lui seul être une solution efficace.

L'UE a commencé à travailler dans le domaine sensible du soutien aux structures civiles de maintien de l'ordre, mais le succès à long terme passe par un soutien continu et croissant. Or cette question n'est pas seulement financière: vu l'ampleur du changement que signifie pour le Pakistan ce passage à un pouvoir civil, il faudra disposer à cet effet d'un soutien politique aux plus hauts niveaux. À cet égard, nous pourrions réfléchir à l'élaboration d'une stratégie globale en matière de soutien à l'instauration de l'État de droit au Pakistan, qui intégrerait à la fois la dimension de la lutte contre le terrorisme et des mesures plus larges destinées à améliorer le système judiciaire.

Défis actuels

Beaucoup est fait au sein de l'UE, et ce n'est pas nouveau, pour faire face aux défis que pose le terrorisme. Je décris ci-après ce que je considère comme les principaux enjeux des travaux à mener dans ce domaine au sein de l'UE au cours des prochains mois. Viennent s'y ajouter plusieurs grands dossiers sur lesquels des progrès importants ont déjà été réalisés; en particulier, le Conseil examine actuellement la proposition de la Commission relative à un système de dossiers passagers de l'Union (PNR). Cette proposition illustre très bien le type de collecte d'informations nécessaire pour faire face à la menace terroriste dans sa complexité grandissante. Par exemple, les schémas de déplacement, qui peuvent être déterminés à partir d'informations provenant des visas ou des PNR, constituent un moyen de déceler et de suivre les personnes qui se rendent dans les zones de conflit pour y suivre un entraînement terroriste et ensuite retourner en Europe.

D'autres sujets sont traités dans les coulisses, et se retrouveront sous les feux de l'actualité plus tard dans l'année. C'est le cas notamment du soutien à la réforme du secteur de la sécurité en Afrique du Nord, évoqué plus haut. La DG Affaires intérieures (DG HOME) travaille d'arrache-pied aux détails d'une proposition relative à un système européen de surveillance du financement du terrorisme, et publiera en juillet un document exposant les différentes solutions possibles. J'ai écrit par le passé sur l'importance de ces initiatives, et œuvrerai à l'avenir, avec ceux qui les portent, à faire progresser les travaux. J'attends également avec intérêt de continuer, avec le Parlement européen, à œuvrer réellement au développement et au suivi de la contribution que les institutions de l'UE peuvent apporter à la lutte contre le terrorisme à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Je constate en particulier que la commission LIBE porte un intérêt de plus en plus marqué à l'évaluation des politiques de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme. Un moyen pragmatique et efficace de répondre à la demande du PE, qui souhaite renforcer l'évaluation, serait que la Commission présente une proposition législative mettant en œuvre l'article 70 du traité sur le fonctionnement de l'UE.

L'un des grands avantages, lorsque l'on dispose d'une stratégie de lutte contre le terrorisme, est que l'on peut assurer une mise en œuvre uniforme et cohérente de la politique en la matière, plutôt que d'en être réduit à réagir aux crises lorsqu'elles se produisent. Toutefois, lutter contre le terrorisme passe également, cela va sans dire, par une gestion efficace des crises. Les structures et les processus de l'UE dans ce domaine sont en pleine mutation, et la communauté anti-terroriste doit veiller à participer activement aux travaux des diverses enceintes dans lesquelles sont débattues les différentes dimensions et les aspects futurs de cette question. La clause de solidarité fera l'objet d'une communication commune de la Commission et du SEAE (éventuellement d'ici la fin 2011), et les dispositions d'exécution proposées seront utiles pour gérer les catastrophes d'origine aussi bien naturelle qu'humaine. Le dispositif de coordination dans les situations d'urgence et de crise (CCA) est actuellement en cours d'examen, et le Coreper attend une réponse à la question de savoir si ce mécanisme permet à l'UE de faire face efficacement aux crises internes. Le mécanisme de protection civile de l'UE, ainsi que le système général d'alerte rapide (ARGUS), seront réexaminés fin 2011. La Commission a également formulé des propositions concernant l'avenir du centre de suivi et d'information (MIC) et la création, au niveau de l'UE, d'un centre de réaction en cas de catastrophe. On peut en outre s'interroger sur l'organisation future du SitCen de l'UE, et en particulier son service de coordination en cas de crise, et se demander s'il y aurait lieu de repenser sa place au sein du SEAE. L'UE doit adopter une approche qui soit stratégique et cohérente en matière de réaction en cas de crise interne, et nous devons veiller à ce que la question de la lutte contre le terrorisme y trouve toute sa place.

Je reviendrai sur ces enjeux dans des documents ultérieurs.

Défi I: Prévention - Définir un cadre conceptuel et contrer le discours terroriste

La prévention demeure le volet le plus exigeant et le plus difficile de la stratégie de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous devrions étudier systématiquement les expériences des États membres, non seulement sur le plan interne mais aussi en rapport avec les pays tiers, en examinant les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les pratiques vaines, et analyser les raisons pour lesquelles certaines approches ont été couronnées de succès et d'autres pas, afin d'acquérir une connaissance approfondie des facteurs de réussite d'une intervention. Cela est d'autant plus important que plusieurs États membres ont connu une évolution du contexte politique dans lequel s'inscrivait la "société multiculturelle" et ont entrepris de revoir leurs stratégies de prévention. Nous devrions continuer de travailler avec les diasporas, non seulement pour leur permettre de mieux résister à la propagande terroriste, mais aussi pour les associer à la dimension externe de la prévention.

Approfondir nos compétences en matière de prévention est d'autant plus nécessaire que la prévention devient un nouveau volet de l'assistance extérieure de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme, par exemple dans le cadre de la stratégie pour le Sahel. S'il convient de s'attaquer aux conditions propices au développement du terrorisme au moyen d'une aide au développement appropriée (possibilités d'emploi et d'éducation, par exemple), les intervention anti-terroristes fondées sur la prévention et la réhabilitation constituent une question sensible et doivent être judicieusement conçues. Dans un premier temps, afin de permettre à l'UE de concevoir des interventions efficaces avec les partenaires appropriés sur le terrain, il faudrait entreprendre dans les pays tiers des recherches pratiques en sciences sociales en vue de déterminer, sur la base d'un corpus d'informations statistiquement représentatives, la nature et l'ampleur du problème et la manière dont la population locale le conçoit et y réagit, ainsi que les compétences locales existantes, les acteurs et les meilleures pratiques, ainsi que l'utilisation faite des médias. Les résultats de ces recherches de terrain incluraient notamment des recommandations pratiques quant aux interventions à mener.

Dans plusieurs pays tiers, les violations des droits de l'homme et de l'État de droit ainsi que la répression exercée par les autorités publiques dans le cadre de la lutte contre le terrorisme contribuent pour beaucoup à la radicalisation. Aussi, s'il est vrai que ces actions sont mises en œuvre pour combattre le terrorisme, elles créent en elles-mêmes les conditions propices au développement du terrorisme. Il convient donc que, lorsqu'elle conçoit et engage un dialogue sur la lutte contre le terrorisme avec des pays tiers, l'UE réfléchisse à la manière d'aborder au mieux les questions des droits de l'homme et de l'État de droit, dans une perspective stratégique. Renforcer les capacités de lutte contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme devrait constituer une préoccupation centrale de l'UE lorsqu'elle apporte son concours à un pays tiers dans ce domaine.

Je salue l'initiative de la Commission - telle qu'exposée dans sa communication intitulée "La stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action" - visant à faire de la prévention l'axe central de son action dans les années à venir et à soutenir la création d'un réseau européen de sensibilisation à la radicalisation. J'encourage les États membres et les institutions de l'UE à participer et à contribuer activement à ce réseau, qui constituera une enceinte importante pour réunir les praticiens, échanger des expériences, des connaissances et des bonnes pratiques et approfondir notre compréhension des différents aspects de la prévention, y compris en s'opposant à la diffusion des idées terroristes. Je suis impatient de travailler avec ce réseau, et suis convaincu qu'il contribuera fortement à affiner les activités de prévention de l'UE.

Nous devrions également continuer à échanger des expériences et de bonnes pratiques avec des pays tiers et des organisations internationales, en particulier les Nations unies, qui ont pris des initiatives intéressantes concernant la lutte contre l'attrait du terrorisme (UNICRI) et contre le discours des terroristes (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme), que nous devrions soutenir.

En 2010, l'UE et les États-Unis ont commencé à coopérer en matière de prévention dans le contexte des groupes de travail UE/États-Unis sur la lutte contre l'extrémisme violent. Étant donné que l'UE et les États-Unis font face à des défis similaires et que l'on s'intéresse de plus en plus à cette question aux États-Unis, il s'agit d'un domaine propice au renforcement de la coopération entre l'UE et les États-Unis. Par exemple, des participants provenant d'agences gouvernementales compétentes et d'universités des États-Unis, ainsi que des États membres et des institutions de l'UE, se sont réunis au début de 2011 dans le cadre d'un atelier fructueux sur la Somalie, qui a porté sur les aspects tant externes qu'internes, notamment les communautés de la diaspora; au cours de cet atelier, plusieurs possibilités de suivi ont été recensées et devraient être mises en œuvre dès que possible.

Action recommandée:

- Nous devrions donner un nouvel élan au réseau des personnes chargées de la communication sur la lutte contre le terrorisme. L'élaboration d'une stratégie commune et de messages communs pour le 10ème anniversaire des attentats du 11 septembre serait un exercice utile à cette fin.

- Un financement adéquat devrait être disponible pour la prévention à la fois au sein de l'UE et dans le cadre de l'aide aux pays tiers.
- La mise en œuvre de la stratégie pour le Sahel pourrait servir d'expérience pilote pour une prise en compte globale du volet "prévention" - les groupes "Afrique" et "Terrorisme (aspects internationaux)" auraient un rôle important à jouer dans la conception des interventions, fondées sur les résultats d'une étude sur le terrain, et complétées par une aide au développement permettant de s'attaquer aux conditions propices au développement du terrorisme.
- Vu l'importance croissante du Yémen et des propagandistes basés au Yémen, dès que la situation en matière de sécurité le permettra, nous devrions accroître notre soutien à des activités de déradicalisation dans ce pays.
- L'UE et les États membres devraient envisager d'accroître leur soutien aux efforts de prévention déployés par les Nations unies, notamment aux travaux menés par certains États membres de l'UE en coopération avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme des Nations unies pour créer une "bibliothèque" de contre-messages.
- D'autres ateliers associant l'Union européenne et les États-Unis devraient être organisés. Dans ce contexte, le cas du Pakistan semble particulièrement intéressant à examiner aux fins d'un échange d'expériences.
- À la suite du séminaire sur la Somalie entre l'UE et les États-Unis, il conviendrait d'organiser une conférence qui réunirait des autorités publiques, des universitaires et d'autres parties prenantes et serait consacrée aux activités Internet d'Al Shabaab et aux sites web liés à cette organisation, afin d'avoir un meilleur aperçu de ses agissements et de coordonner nos activités de surveillance. L'UE et les États-Unis devraient analyser l'effet des transferts de fonds vers la région. Nous devrions examiner la nécessité de mettre en place un mécanisme permettant de canaliser les transferts de fonds positifs/légitimes vers les bonnes personnes/bons projets en Somalie et réfléchir à la forme que pourrait prendre ce mécanisme.
- Le dialogue sur les procédures de notification et de suppression des contenus illicites sur l'Internet nécessite que le secteur privé et les ONG renouvellent leur soutien.
- L'UE devrait s'engager stratégiquement en faveur des droits des l'homme et de l'État de droit dans le cadre des dialogues qu'elle mène avec des pays tiers sur la lutte contre le terrorisme, ce qui devrait contribuer sensiblement à la lutte contre la radicalisation. Il faudrait assurer un renforcement des capacités pour lutter contre le terrorisme tout en respectant les droits de l'homme et l'État de droit.

Défi II: Sécurité des transports

Le complot visant des avions cargo à la fin octobre l'année dernière et les attentats à la bombe perpétrés à Moscou en janvier de cette année montrent bien que les installations de transport et les espaces publics qui les entourent, tels que les zones à accès libre dans les aéroports, restent au centre de l'attention des terroristes. Des informations récentes sur d'éventuels projets d'attentats d'Oussama ben Laden, basées sur des documents recueillis à Abbottabad, laissent penser qu'Al-Qaida planifiait des attentats précis contre des trains aux États-Unis.

Je me félicite de la mise en œuvre rapide par la Commission du plan d'action joint au rapport sur le renforcement de la sûreté du fret aérien: la DG mobilité et transports (DG MOVE) élabore actuellement une proposition législative imposant un filtrage accru pour le fret originaire des pays tiers présentant un risque élevé et la DG HOME établit un premier cadre et une première procédure pour l'évaluation par l'UE des risques pesant sur le fret aérien.

Ce dernier point constitue un premier résultat concret du projet annoncé par la Commission dans sa stratégie de sécurité intérieure en action pour évaluer les risques sur la base des analyses des menaces effectuées par le Centre de situation, des vulnérabilités recensées en collaboration avec le secteur d'activité concerné et de l'impact éventuel des attentats terroristes.

Comme le montrera le rapport que soumettront le vice-président Kallas et la commissaire Malmström, d'autres parties du plan d'action (en particulier la troisième partie sur l'échange d'informations) doivent encore être mises en œuvre d'urgence par tous les États membres: cela concerne le partage des informations sur les menaces et les risques entre les services chargés de la sûreté aérienne, du renseignement, de la sécurité et du maintien de l'ordre, ainsi qu'entre ces services et le secteur d'activité concerné, ou encore l'établissement de protocoles normalisés dans chaque État membre pour permettre un échange rapide d'informations entre les autorités publiques et les transporteurs aériens en cas d'urgence, pour ne citer que quelques exemples.

Action recommandée:

- Je réitère la proposition que j'ai formulée dans mon dernier document de réflexion, qui vise à créer un forum réunissant des décideurs et des experts chargés du transport et de la sécurité pour examiner la menace pesant sur les installations de transport et élaborer un plan d'action visant à mieux intégrer la protection de tous les moyens de transport - en particulier dans le domaine du transport terrestre.

- Nous devrions accroître nos travaux de recherche et analyser les lacunes qui existent dans la protection des principales composantes des infrastructures de transports terrestres et des lieux publics (tels que les gares et les stations de métro dans les capitales des États membres, les grands nœuds multimodaux ou les gares centrales de correspondance) et veiller à ce que le 8ème programme-cadre à venir fournisse les ressources nécessaires pour intensifier les activités dans ce domaine.
- Les États membres sont instamment invités à mettre en œuvre sans délai les mesures prévues dans la troisième partie du plan d'action sur le renforcement de la sûreté du fret aérien.

Défi III: La recherche dans le domaine de la sécurité et la politique industrielle pour le secteur de la sécurité

La recherche dans le domaine de la sécurité doit être encouragée pour au moins trois raisons: elle contribue à offrir de meilleures solutions en matière de sécurité; bien conçue (prise en compte du respect de la vie privée dès la conception), elle aide à mieux protéger les droits fondamentaux; enfin, elle contribue à améliorer la compétitivité du secteur européen de la sécurité. Le septième programme-cadre (2007-2013) a affecté 1,4 milliard d'euros à la promotion de la recherche dans le domaine de la sécurité. La Commission a créé l'ESRIF (le Forum européen de la recherche et de l'innovation en matière de sécurité) pour la conseiller sur les futures priorités de la recherche pour l'avenir.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires. Le secteur européen de la sécurité reste un marché intérieur très fragmenté et, dans certaines branches clés, l'Europe est de plus en plus dépendante de technologies produites aux États-Unis ou en Asie. Le dialogue entre les acteurs de l'offre et de la demande du secteur de la sécurité, au niveau national comme au niveau européen, n'en est encore qu'à ses débuts, et les synergies entre la recherche menée en matière de sécurité civile dans le cadre du septième programme-cadre et les activités de recherche de l'Agence européenne de défense sont loin d'être pleinement exploitées.

Il est temps pour le Conseil des ministres de la justice et des affaires intérieures de se pencher sur l'ensemble des aspects de ce sujet important. En février, la commissaire Malmström a organisé avec l'Organisation européenne pour la sécurité (EOS) une première table ronde de haut niveau sur la sécurité. Le vice-président Tajani élabore actuellement une communication sur une politique industrielle pour le secteur de la sécurité en 2012 et la Commission est en train d'élaborer le huitième programme-cadre dans l'optique des nouvelles perspectives financières. Dans le septième programme-cadre, le thème de la sécurité constituait la deuxième plus petite ligne budgétaire, et les demandes de financement ont nettement dépassé l'offre. Il était donc justifié d'attribuer une part plus importante à la sécurité dans le huitième programme-cadre.

Action recommandée:

- Prévoir une plus grande participation des États membres - en tant que principaux clients et porteurs de savoir - à la table ronde de haut niveau sur la sécurité, afin de mieux formuler les besoins spécifiques en matière de sécurité lors de l'élaboration d'une approche européenne commune dans le domaine de la sécurité.
- Afin de renforcer la coopération avec le secteur de la sécurité et d'intégrer les demandes et les besoins du secteur public dans le cycle de développement industriel, les États membres sont invités à mettre en place, au niveau national, des instances permettant l'échange d'informations sensibles avec les industriels du secteur, pour les aider à relever les défis qui se posent en matière de sécurité (par exemple dans le domaine des fournisseurs d'infrastructures critiques ou dans celui des transports).
- Les États membres devraient contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une politique européenne de sécurité industrielle, en élaborant une réponse proportionnelle aux menaces qui pèsent sur la sécurité, au moyen de la recherche et de l'innovation.
- À cette fin, nous devrions trouver des moyens de réduire la fragmentation de la recherche en matière de sécurité (par exemple par une normalisation accrue au niveau de l'UE). Nous devrions également envisager des procédures de validation et des solutions possibles, telles que la certification (à cet égard, l'idée d'un label de sécurité européen devrait être examinée plus en détail).
- Une procédure de passation des marchés mieux coordonnée en matière de solutions de sécurité pourrait contribuer à une coopération plus étroite entre les États membres et à la programmation stratégique des besoins futurs des agences de sécurité. Ceci peut aider l'UE à disposer de produits de sécurité de meilleure qualité, moins chers et plus perfectionnés et à être un élément moteur dans la recherche de solutions innovantes.
- La création d'un fonds européen pour la sécurité, tel que prévu par la Commission dans sa "Stratégie de sécurité intérieure de l'UE en action", est un pas dans cette direction.

Défi IV: NRBC

L'UE a adopté une stratégie et un plan d'action ambitieux dans le domaine NRBC, et la Commission (notamment la DG Home) réalise un excellent travail pour en faire progresser la mise en œuvre. Il s'agit en l'occurrence d'une bonne base sur laquelle l'UE peut s'appuyer pour apporter une réponse énergique à la menace NRBC et pour tirer les enseignements des meilleures pratiques des États membres. Nous devons toutefois nous consacrer en priorité à la mise en œuvre. Les fonds dont dispose la DG Home pour financer des projets de renforcement des capacités NRBC dans les États membres ne sont pour l'instant que faiblement utilisés. En outre, les États membres ne participent pas tous aux réunions concernant la menace NRBC. Le programme-cadre pour la recherche a commencé à financer les priorités du plan d'action en matière de recherche et un grand nombre de demandes faites dans ce cadre ont été retenues. La DG Entreprises et industrie (DG ENTR), qui gère la recherche dans le domaine de la sécurité, propose également de lancer un vaste programme de démonstration sur la menace NRBC dans son prochain appel à propositions de juillet.

À l'extérieur, l'UE fournit des aides considérables pour que les pays tiers bénéficient d'une assistance technique. Ces fonds proviennent de diverses sources (notamment l'instrument de stabilité, le budget PESC, et le programme-cadre pour la recherche). Le programme de recherche sur la sécurité a déjà commencé à soutenir l'instrument de stabilité à travers des appels à propositions et sa dimension de coopération internationale. Des mesures supplémentaires devraient être prises rapidement pour assurer une approche stratégique plus intégrée combinant l'ensemble des instruments d'aide, y compris le budget PESC. Dans le cadre de l'instrument de stabilité, l'UE et l'UNICRI s'emploient actuellement à mettre en place un certain nombre de centres d'excellence régionaux NRBC, censés créer une plateforme régionale pour contribuer à l'atténuation du risque NRBC, sur l'ensemble du cycle d'activités, depuis l'évaluation des besoins jusqu'à la mise en œuvre et à l'examen du projet, avec l'aide d'un secrétariat permanent et suivant une approche globale en ce qui concerne le renforcement des capacités et la mise en réseau aux niveaux national et régional.

Action recommandée

- Les États membres sont invités à contribuer de manière plus active à la mise en œuvre du plan d'action NRBC, à utiliser les fonds NRBC de la DG Home et à participer régulièrement aux réunions NRBC.

- L'UE devrait étudier les possibilités d'associer davantage de pays tiers intéressés à nos activités liées à la menace NRBC.
- Si possible, les résultats des projets de recherche devraient être partagés avec les groupes de travail concernés afin d'augmenter l'incidence de ces résultats sur l'élaboration des politiques de l'UE.
- L'UE devrait prendre des mesures supplémentaires pour parvenir, à l'égard de l'aide extérieure en matière de NRBC, à une approche stratégique, cohérente et rationalisée qui soit plus intégrée. Par conséquent, il convient de renforcer la coopération et la programmation stratégique commune entre les différents acteurs associés aux divers instruments de l'UE, y compris en matière de lutte contre le terrorisme, de non-prolifération et de recherche. On pourrait étudier la manière d'utiliser au mieux les centres d'excellence NRBC pour affecter l'aide de l'UE en matière de NRBC de manière pragmatique et globale.